



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2025.06.36 du Conseil municipal du 19 juin 2025

Transfert de propriété d'un bien des collections nationales au profit de la ville de Versailles pour affectation aux collections publiques du musée Lambinet. **Approbation par le Conseil municipal.**

Date de la convocation : 12 juin 2025
Date d'affichage : 20 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE
Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Pierre FONTAINE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, M. Erik LINQUIER, M. François BILLOT DE LOCHNER.
Mme Marie-Agnes AMABLE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie-Pascale BONNEFONT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Anne-France SIMON), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code du patrimoine et notamment les articles L.125-1, L.451-8 et L.451-9 ;

Vu le courrier de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture du 14 mai 2024 proposant le transfert de propriété de l'œuvre « *Anonyme, d'après Pierre Puget, Médaillon de Louis XIV* » au profit de la ville de Versailles ;

Vu le courrier de la ville de Versailles du 25 juillet 2024 relatif à l'acceptation de ce transfert en faveur du Musée Lambinet ;

-
- La Direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture a saisi la ville de Versailles par courrier du 14 mai 2024, conformément au Code du patrimoine, concernant l'acceptation ou le refus d'un transfert de propriété d'une œuvre de l'Etat déposée au Musée Lambinet avant le 7 octobre 1910.

Ce transfert porte sur le bien suivant :

Médaille de Louis XIV, artiste anonyme, d'après Pierre PUGET, XVIII^e s., marbre, D. : 65 cm, acquis par échange (19/11/1821), inv. : LL 297 bis, 35 ; déposé au Musée Lambinet de Versailles en 1822, récolé-vu (2008).

Cette proposition a été établie par le ministère de la Culture, à la suite du récolement des œuvres déposées au Musée Lambinet, bénéficiant de l'appellation « musée de France » depuis 2004, par le Musée du Louvre.

- Cette œuvre, déposée en 1822, contribue aujourd'hui à l'enrichissement du nouveau parcours scénographique dévoilé par le Musée Lambinet depuis la fin de l'année 2022.

Ce transfert, qu'il est proposé d'approuver par la présente délibération, s'inscrit dans le cadre de la procédure nationale de régularisation des dépôts anciens et participe à la valorisation du patrimoine de la Ville, ainsi qu'à la bonne gestion de ses collections muséales.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver le transfert de propriété du bien de l'Etat suivant, issu des collections nationales, au profit du Musée Lambinet de la ville de Versailles :
Médaille de Louis XIV, artiste anonyme, d'après Pierre PUGET, XVIII^e s., marbre, D. : 65 cm, acquis par échange (19/11/1821), inv. : LL 297 bis, 35 ; déposé au Musée Lambinet de Versailles en 1822, récolé-vu (2008) ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 3) d'inscrire définitivement ce bien à l'inventaire du Musée Lambinet ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.